



14ème législature

Question N° : 102650	De Mme Edith Gueugneau (Socialiste, écologiste et républicain - Saône-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > chirurgiens-dentistes	Analyse > effectifs de la profession. répartition géographique.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences liées à la baisse du *numerus clausus* pour les dentistes sur la Bourgogne. En effet, celui-ci passe de 30 à 27 places en 2017. Ainsi donc, les jeunes étudiants bourguignons sont pénalisés puisque contrairement à ce qu'ils souhaiteraient, ils ne peuvent faire leurs études en Bourgogne. Face à cette situation, beaucoup décident de quitter la France, pour aller notamment étudier en Belgique, par exemple. Cela apparaît contradictoire avec la réalité de la démographie médicale à laquelle est confrontée la France, ses zones rurales surtout comme le territoire du charolais-brionnais sur le département de la Saône-et-Loire. De fait, force est de constater qu'un départ pour des études à l'étranger éloigne d'autant plus les jeunes et les possibilités qu'ils pourraient avoir de venir s'installer sur les territoires déficitaires. Compte tenu de ce constat, qu'elle formule régulièrement depuis plusieurs années, elle souhaite connaître le sentiment du Gouvernement sur cette problématique de diminution contradictoire du *numerus clausus* . Dans le même temps, elle souhaite savoir quelles pourraient être les mesures envisagées dans le but de corriger les effets néfastes de cette situation.